



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 28 novembre 2025

Le jeudi 4 décembre 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Hôtel de Ville - 14, rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 28

VOTANTS : 34

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHBORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Stéphane LARTIGUE, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Christine DENIS donne procuration à Hafid IABASSEN,
Isabelle MOSER donne procuration à Jacqueline HUCHIN,
Landry PERQUIS donne procuration à Stéphane LARTIGUE,
Laurent LE LEUXHE donne procuration à Miloud GOUAL,
Sébastien CÉLERIN donne procuration à Casimir PIERROT,
Maria GUIDEY donne procuration à Adelaïde HAMITI

Absente :

Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Adelaïde HAMITI

Objet : Présentation du rapport d'activité de la Société Les Fils de Madame Géraud concernant la délégation du service public des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public pour l'année 2024

Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que la commune de Montigny-lès-Cormeilles avait confié la gestion et l'exploitation du marché d'approvisionnement de la ville à la Société Les Fils de Madame Géraud et que cette délégation de service public a pris fin le 31 décembre 2024.

Pour autant et dans le cadre d'une délégation de service public, le délégataire doit rendre compte de la mission qui lui a été confiée dans un rapport d'activité annuel. Dans ce contexte, la Société Les Fils de Madame Géraud a communiqué son rapport d'activité pour l'exercice 2024, à la commune le 5 juin dernier.

Ce rapport comporte un bilan de la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Pour la dernière année d'exploitation, les principaux éléments clés du rapport sont les suivants :

- Neuf agents de la Société sont affectés au marché de Montigny-lès-Cormeilles, avec un responsable, un encaisseur, trois chauffeurs et quatre agents d'entretien,
- Le marché compte :
 - douze abonnés, ce nombre est stable, dont la plus grande partie concerne des commerces de fruits et légume,
 - cent vingt « volants » en moyenne par mois, avec une présence principalement sur les séances du samedi matin.
- L'entretien du marché a été réalisé régulièrement par le prestataire et les travaux suivants ont été réalisés :
 - livraison de produits d'entretien,
 - remplacement d'éléments d'abris mobiles,
 - maintenance du matériel,
 - nettoyage de la place du marché au Kärcher,
- De nouveaux tarifs sont entrés en application le 1^{er} janvier 2024, les impayés sont faibles et représentent un montant de 284,80 €,
- Deux animations ont eu lieu en 2024 :
 - la fête internationale des marchés - couplée à la fête des mères : le 25 mai : avec la vente de chéquiers pour 5 €, permettant des dépenses pour 10 € auprès des commerçants du marché,
 - Noël : le 21 décembre : avec la présence d'un père Noël et des animations pour les enfants.

Pour l'année 2024, le montant de dépenses est de 158 027,48 €, dont 6 444 € de redevance. Le montant des recettes est de 105 526,19 €, le tout fait apparaître un résultat net négatif de 52 501,29 €.

Le rapport d'activité est annexé au présent projet de délibération,

Le rapport d'activité a été soumis à la Commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 14 octobre 2025.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir prendre acte de la transmission du rapport d'activité de la Société Les Fils de Madame Géraud concernant la délégation du service public des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public pour l'année 2024 et de sa présentation en Conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-3 et L. 2121-29,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 3131-5,

Vu la délibération n° 11_168 du 15 décembre 2011 relative à la délégation de service public pour l'exploitation du marché forain et choix du mode de délégation,

Vu la délibération n° 12_133 du 19 novembre 2012 portant signature du contrat de concession pour l'exploitation du marché forain avec la Société Les Fils de Madame Géraud,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 14 octobre 2025,

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 26 novembre 2025,

Considérant que le délégataire d'un service public doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services,

Considérant le rapport d'activité, produit par la Société Les Fils de Madame Géraud au titre de l'exercice 2024, transmis le 5 juin 2025 à la commune,

Considérant qu'il convient de prendre acte de la transmission de ce rapport d'activité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activité de la Société Les Fils de Madame Géraud, délégataire de l'exploitation des marchés forain de la commune de Montigny-lès-Cormeilles au titre de l'exercice 2024.

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20251204-DEL25_102-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025
N° DEL25_102

Article 2 :

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet de la ville le : 5 décembre 2025

Signé électroniquement par :
Jacqueline HUCHIN
Le 5 décembre 2025



En quelques mots...

Dans le contexte incertain de l'année 2024, notre entreprise a fait preuve d'une bonne résistance sur la fréquentation générale de ses marchés, en particulier le renouvellement des commerçants abonnés. La fréquentation des commerçants volants, fortement conditionnée au climat, a poursuivi un redressement perceptible suite aux années COVID.

Notre informatique a poursuivi son évolution et permet depuis janvier 2024 l'encaissement par carte bancaire sans contact de tous les commerçants volants.

Vous pouvez donc suivre l'évolution des modes de paiement et constater la baisse progressive de la part des espèces dans les règlements, entamée en 2022 par le paiement en ligne des abonnés.

Nous souhaitons désormais poursuivre cette dynamique en intégrant dans votre règlement intérieur ces bonnes pratiques.

Dans les halles de marché, nous avons amélioré nos procédures de suivi et de communication, permettant aux commerçants de consulter en ligne leurs avis de conformité des bureaux de contrôle.

Enfin, notre site institutionnel a été relancé, et nous vous en souhaitons une bonne lecture, en attendant les nouveaux projets prévus pour 2025.

Laurent AUGUSTE, directeur général

Avant-propos

Entreprise familiale aux valeurs fortes

Acte 1 de réception en préfecture
05/12/2025 19504248-20251204-DEL25_002-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

GERAUD

Description

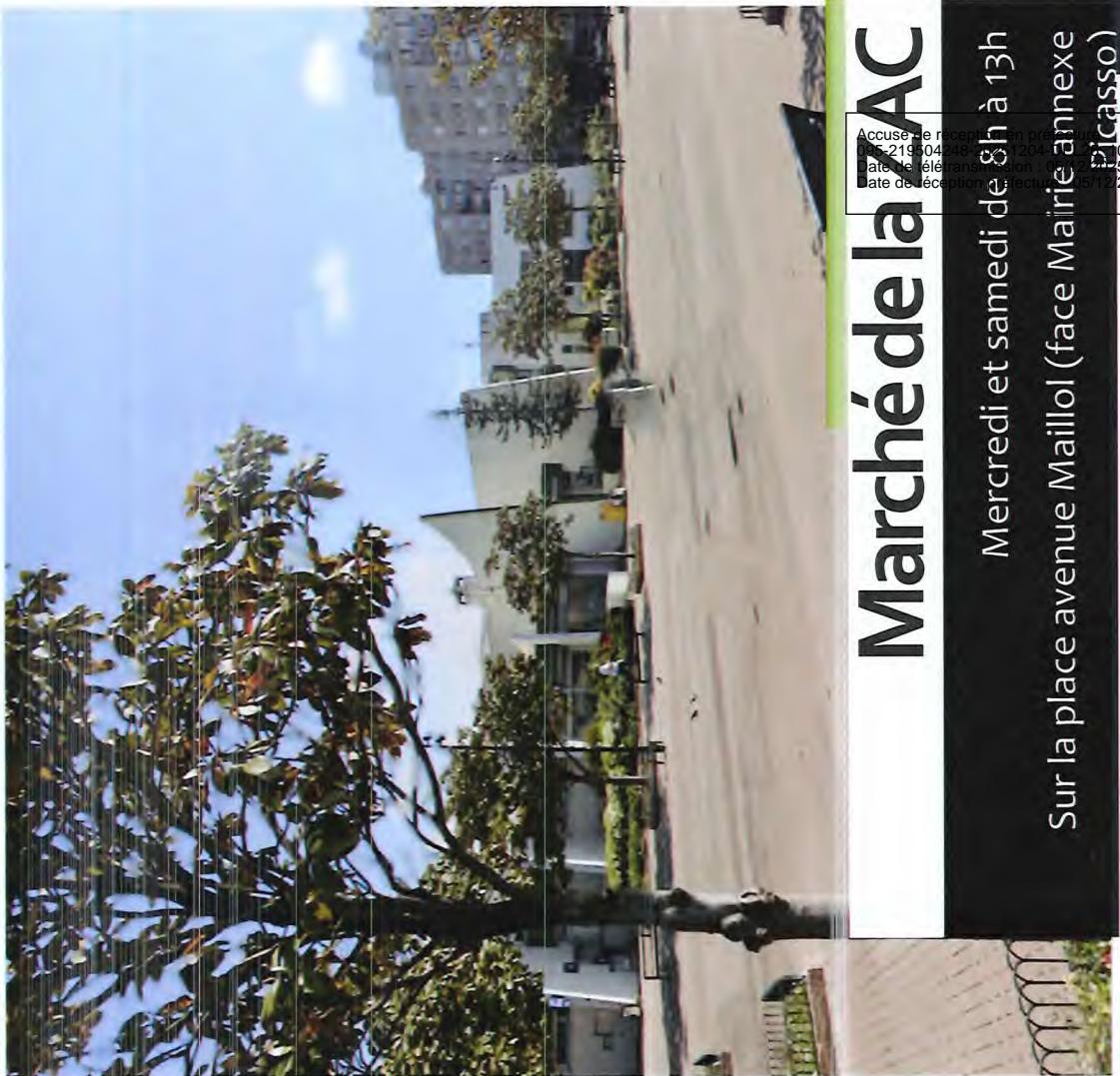
Le marché de Montigny les Cormeilles se déroule les mercredis et samedis en matinée sur la place de la ZAC en face de la mairie.

Effectifs

Les commerçants alimentaires sont sous abris mobiles. Les abonnés sont au nombre de 12 , un nombre stable par rapport à 2023. Le nombre de commerçants volants en moyenne mensuelle de visite est de 120. La séance du mercredi est assez faible puisque la moyenne mensuelle du mercredi est de 46.

Angles d'amélioration

Les points d'améliorations que nous envisageons pour le marché de Montigny sont d'abonner les volants alimentaires mais aussi de recruter un rôtisseur , un poissonnier et un boulanger
Par ailleurs , la surveillance des montages et équipements de barnums sera mieux réalisée avec une amplitude horaire plus importante.



Marché de la ZAC

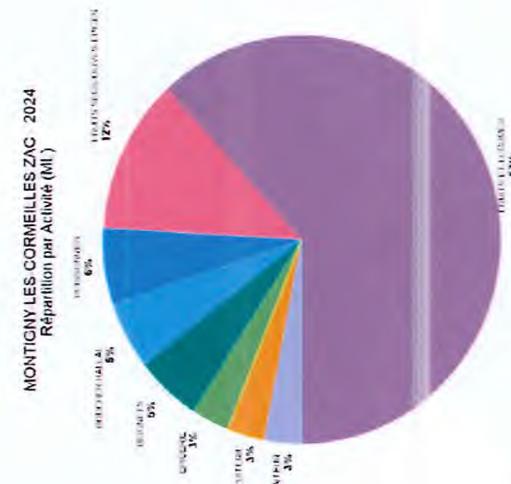
Mercredi et samedi de 8h à 13h
Sur la place avenue Maillol (face Mairie annexe Picasso)

Accusé de réception en préfecture
035-219-504248 Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception : 06/07/2023
Picasso

Indicateurs de performance en temps réel

CONFIDENTIEL

Répartition des activités marché de la ZAC



MONTIGNY LES CORNEILLES ZAC 2024
Répartition par Activité (M€)

Listing des abonnés marché de la ZAC



Les Fils de Mme Géraud S.A.S.
S.A.S. au capital de 645 000 Euros
27, boulevard de la République
93190 Livry Gargan

Date : 29/01/2025



MONTIGNY-LES-CORMEILLES - ZAC

Liste des commerçants abonnés présents sur 2024

Commerçant	Activité	Arrivé 2024	Départ 2024
ASHOUR Mohamed NOVA FRUITS	FRUITS ET LEGUMES		
MEERSOUS LAJLAALBAZ FRUITS	FRUITS ET LEGUMES		
KAIS Sman POMROUGE	FRUITS ET LEGUMES		
DAHAL DIAFAR BOUCHERIE DJAFAR	BOUCHER-HALLAL		
ELSAADANY Ghal FRUITS	FRUITS ET LEGUMES	01/04/2024	
ELSAYED Nourellhoda NOUR FRUITS	FRUITS ET LEGUMES	01/06/2024	31/05/2024
KANDIEL HELENE Les douces saveurs d'Afrique	EPICERIE	01/06/2024	
BENTABIB Lahoucine AYA SAVEURS	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES		
ELMAJDOUN Tawfik POISSONNERIE SAPHIR	TRAITEUR		
HANDAOUI MOHAMED	BISCUITERIE		
ELASHRY AbdElKattah SARAH FRUITS	FRUITS ET LEGUMES		
DABBI TAOUAS	BEIGNETS		
EL HADEK Mansoura SARL DONIA	FRUITS ET LEGUMES		
GHEZALI Zine ElAbidine	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES		
BOUREMEL Hassan PETIT BATEAU	POISSONNERIE		

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20251204-DEL25_102-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Indicateurs de performance en temps réel

CONFIDENTIEL

Encaissement par mois et par type de paiement marché de la ZAC



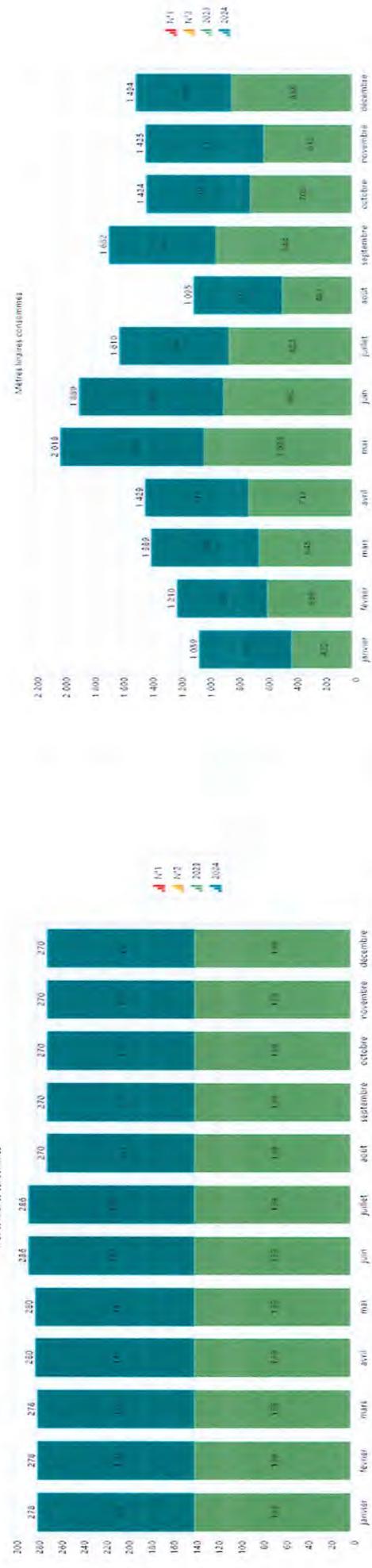
Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20251204-DEL25_102-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Indicateurs de performance en temps réel

CONFIDENTIEL

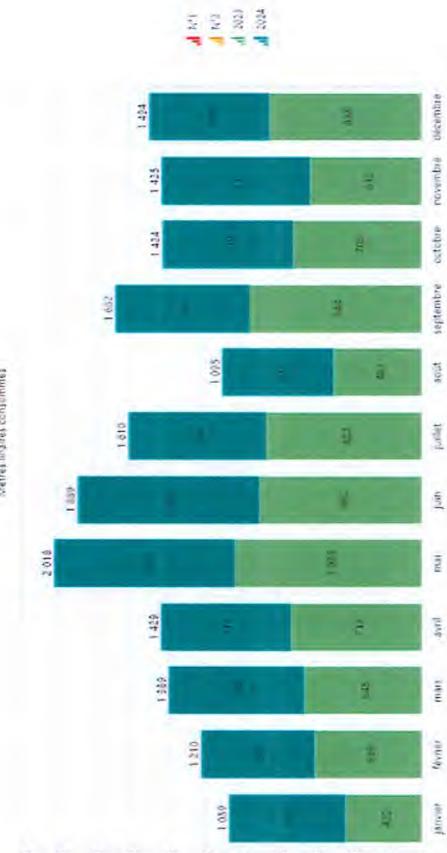
Evolution méttrage marché de la ZAC – Abonnés

Métrage marché



Evolution méttrage marché de la ZAC – Casuels

Métrage marché



Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20251204-DEL25_102-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Interventions de maintenance, d'entretien et travaux

SUIVI TECHNIQUE

Entretien courant. Matériel d'exploitation

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat.

Au cours de l'exercice, ont été réalisés les travaux suivants :

- Livraison de produits d'entretien pour l'année 2024.
- Remplacement à la demande d'éléments d'abris mobiles.
- Maintenance sur douilles
- Nettoyage de la place au karcher

Travaux

En marge des interventions d'entretien courant des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, aucun programme de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

L'échéance rappelée par les pouvoirs publics quant à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, impose une vérification de l'ensemble des sites et la définition des travaux nécessaires qui en découlent.

Interventions d'entretien des commerçants

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étais et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas au Délégataire, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur de la ville de Gerau, des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégataire.

Accusé de réception en préfecture
0952-19504228-20251204-DEL25_102-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

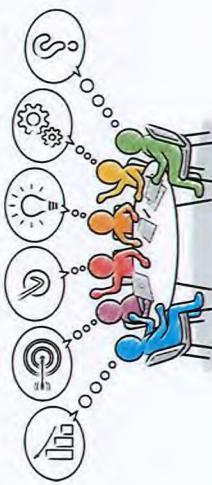
Personnel affecté à l'exploitation du service

- 1 Responsable régional
- 1 Encaisseur
- 3 Chauffeurs-monteurs-entretien
- 4 Agents d'entretien

Commissions de marché



Pas de commission organisée courant 2024.



Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20251204-DEL25_102-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Règlement des marchés et application

Le règlement des marchés a été fixé par arrêté pris en 2013.

Application

Le régisseur veille au respect des dispositions réglementaires. À titre informatif, il peut être amené à délivrer aux commerçants des notes de rappel au règlement.

En cas de non-respect des dispositions réglementaires, le régisseur intervient en signalant le contrevenant afin de corriger le manquement. Le cas échéant une mise en demeure est adressée au commerçant lui permettant de se conformer aux obligations.

Si le manquement persiste, le dossier est transmis au Maire qui décide de l'application des sanctions administratives à l'encontre des contrevenants en utilisant les pouvoirs de police lui incomitant dans le cadre de son mandat. Les sanctions sont utilisées, dans un premier temps, comme mesures correctives afin d'éviter la reproduction du comportement fautif. D'autre part, les sanctions, si elles sont prises à l'encontre d'un commerçant, incitent les autres commerçants à ne pas enfreindre le règlement et favorisent le climat serein et respectueux du marché.

Dans les limites des compétences des régisseurs, ils veillent au contrôle légal des documents des commerçants afin de vérifier leur compétence à exercer une activité commerciale quelconque.

Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants relèvent de la compétence exclusive des pouvoirs publics. Le Déléguataire apporte son soutien dans le cadre des contrôles diligents et communique toute information individuelle légalement transmissible et permet tout accès aux sites facilitant le déroulement des contrôles.

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20251204-DEL25_102-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Tarifs des droits de place

Les tarifs des droits de place sont établis librement par le Conseil municipal après consultation, lors des commissions des marchés. Le Déléguétaire peut proposer l'actualisation tarifaire selon la méthode de calcul prévue contractuellement ou le cas échéant une modification de ceux-ci selon son critère afin de préserver l'équilibre économique du contrat de suivre la courbe inflationniste actuelle.

Attestation d'assurance

Les tarifs sont en vigueur depuis 1^{er} janvier 2024 fixé par délibération n° DEL23_105 le 30 novembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20251204-DEL25_102-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Compte d'exploitation de l'exercice 2024

CONFIDENTIEL

Comptes de l'exercice n-1

VILLE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Comptes de l'exercice 2024

RECHERCHES		Ville de MONTIGNY LES CORMEILLES	
Droits de place	MONTIGNY LES CORMEILLES ZAC	Abonnés	Casuels
Total Droits de place	61 161,20 €	41 322,27 €	102 483,47 €
Impayés	61 161,20 €	41 322,27 €	102 483,47 €
Recyclage fluides	-284,80 €		-284,80 €
Total Recettes	3 068,72 €	267,80 €	3 327,52 €
	63 936,12 €	41 590,07 €	105 526,19 €
		ZAC	Marchés
		Sous total	Abonnés
			56 812,08 €
			36 683,53 €
			93 495,61 €
CHARGES		Ville de MONTIGNY LES CORMEILLES	
Dotation aux amortissements	Total	Total	Divers
		-17 128,61 €	
		-37 128,61 €	Récupération électricité
BUDGET GLOBAL D'EXPLOITATION		Ville de MONTIGNY LES CORMEILLES	
Frais Financiers sur report	85 151,00 €	Frais 1,268,88	-109 794,16 €
Total Charges			-24 650,71 €
Quote Part Rémunération	5 000,00 €	Frais 1,268,88	-151 583,48 €
Base			-6 444,00 €
Résultat			-52 501,29 €
Report déficitaire			-341 561,07 €
Nouveau report déficitaire			-394 062,36 €
RESULTAT		(base 5000 au taux de 1,2498)	
Report déficitaire			-15 777,00 €
Nouveau report déficitaire			-25 360,00 €
			-34 000,00 €

Acquisé de réception en préfecture
0,00 €
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Analyse financière

Les recettes évoluent favorablement en fin de contrat notamment avec une progression des abonnements dépassant 10%.

Malgré les efforts de nos équipes, le résultat global du contrat est très négatif et l'équilibre financier de l'exploitation doit être repensé lors de la prochaine procédure de passation.

Perspectives pour l'exercice à venir

- Faire évoluer le pourcentage de paiement par carte bleue.
- Optimisation et meilleure gestion de la masse salariale.
- Recrutement et prospection.
- Continuer la tendance commerciale positive sur le marché.
- Améliorer la qualité et l'effet commercial de nos animations.
- Retrouver l'équilibre financier.
- Continuer la progression des recettes tout en faisant progresser les abonnements, notamment pour la partie alimentaire du marché.

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20251204-DEL25_102-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025



Animations

Budget animation et opérations réalisées



Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20251204-DE1125_102-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

17

GERAUD

OBJECTIFS

- ❖ Transformer un client en consommateur régulier
- ❖ Cibler une nouvelle clientèle
- ❖ Dynamiser les marchés
- ❖ Booster la notoriété et l'image des marchés
- ❖ Action coordonnée avec l'actualité locale
- ❖ Accentuer la fréquentation en périodes creuses
- ❖ Innover et mettre au gout du jour
- ❖ Soumettre des offres promotionnelles attractives

Animation n°1



Thème de l'animation : Fête Internationale des Marchés

Période : samedi 25 mai

Détails :

À l'occasion de la Fête Internationale des Marchés et ce de façon combinée à la fête des mères, afin d'activer une relance commerciale, de nombreux chequiers étaient en vente au prix de 5€ et donnaient droit à 10€ en bons d'achat, la vente fut réalisée par un animateur assisté d'une hôtesse.

Canaux de communication :

- Réseaux sociaux



Animation n°2



Thème de l'animation : Fête Internationale des Marchés

Période : Samedi 21 décembre

Détails :

Une animation à destination des enfants fut développée via la présence du Père-Noël.

Canaux de communication :

- Réseaux sociaux
- Affiches

Thème de l'animation : Noël



Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20251204-DEL25_102-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025



**Nous sommes à
votre disposition
pour tout
complément
d'information**

01 43 02 57 27



Service.juridique@groupegeraud.fr



<https://groupegeraud.fr>



Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20251204-DEL25_102-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

GERAUD